

RAPPORT
N° 2013/O2/203

ASSEMBLEE DE CORSE

2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2013

REUNION DES 7 ET 8 NOVEMBRE

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

**RENOVATION DU DISPOSITIF HYDRAULIQUE D'ALZITONE
EN PLAINE ORIENTALE SUD – RENOUELLEMENT
DE LA STATION DE POMPAGE**

COMMISSIONS COMPETENTES :

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
L'ENVIRONNEMENT

COMMISSION DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION, DES
AFFAIRES EUROPEENNES ET DE LA COOPERATION

<p style="text-align: center;">RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</p>

OBJET : Rénovation du dispositif hydraulique d'Alzitone en Plaine Orientale Sud - Renouvellement de la station de pompage

Le réseau collectif de la plaine orientale, à but d'irrigation constitue le plus vaste ensemble hydraulique de la Corse. Il dessert un potentiel irrigable d'environ 35 000 ha.

Ce réseau comporte 3 secteurs **partiellement** interconnectés et alimentés par des prélèvements au fil de l'eau et des réserves intersaisonniers relevant soit de l'OEHC, soit de l'EDF.

- Le secteur Plaine Orientale Nord - Système GOLO
- Le secteur Plaine Orientale Centre - Système ALESANI
- Le secteur Plaine Orientale Sud - Systèmes Fium'orbo et Tagnone-Tavignano.

Dans ce troisième secteur, les réserves y sont du Sud au Nord, la réserve d'Alzitone, la réserve de Teppe-Rosse/ Bacciana. Avec leurs stations de pompes associées, elles constituent les deux sites de production estivale.

La réserve collinaire d'Alzitone (5 M de m³) remplie gravitairement depuis une prise sur le Fium'orbo, et la station de pompage associée jouent donc un rôle important dans le service rendu pour irriguer la Plaine Orientale.

La rénovation de cette station de pompage, dont le 50^{ème} anniversaire approche (construction en 1964), devient urgente car elle arrive en fin de vie et pour les saisons à venir, une casse est à craindre sans compter que le service est rendu actuellement de manière très dégradée du fait de la vétusté des installations.

La problématique posée par la rénovation de cette station de pompage d'Alzitone :

Un remplacement en lieu et place est difficile car au mieux la période d'intervention annuelle se réduit à un créneau de 6 à 7 mois entre mi-octobre ou mi-novembre jusqu'au mieux à mi-mai.

Une autre construction apporterait de la souplesse pour planifier sereinement des travaux d'une durée estimée au minimum à un an et demi.

Les particularités du site actuel :

Pour des raisons de bon fonctionnement hydraulique (notamment la charge nette minimum des pompes à l'aspiration), l'implantation de la fosse des pompes doit se faire à une altitude au plus égale à 38 ou 39 m NGF.

Or la particularité du site d'Alzitone, c'est que la station de pompage actuelle y est très encaissée et que **la topographie** du terrain à proximité immédiate est **très marquée**.

A cela s'ajoute une difficulté liée au suivi de la digue d'Alzitone qui a déjà fait l'objet de renforcement (rechargements). Les sites à proximité immédiate de la station actuelle ont été terrassés sur l'éperon naturel rive gauche de la digue. Ce dernier fait l'objet d'une attention particulière du Comité Technique Permanent des Barrages et Ouvrages Hydrauliques dans le cadre du suivi des ouvrages de la CTC.

Les terrains y sont médiocres, en terme de géologie, on a affaire à un substratum datant du miocène : avec des marnes et des sables parfois grésifiés – substratum en partie recouvert par des alluvions anciennes (wurmiennes) : graviers, cailloux, blocs enrobés d'une matrice limoneuse ou argileuse.

Les capacités de la ligne électrique sur le site actuel sont réduites à environ 2 MW versus les 3 MW nécessaires pour les nouvelles consignes de débit et de pression requises (1 400 l/s vs 1 200 l/s et 140 mCE au lieu-dit Vergajolo au lieu de 8,5 bars en sortie de station) pour un équipement adapté aux nouvelles conditions d'exploitation d'un réseau étendu et plus exigeant.

L'émergence d'un autre site (lieu dit Cardoza, à environ 1,5 km en aval) :

Seuls deux sites peuvent être retenus après les premiers filtres techniques. Un site dans l'éperon rive gauche du barrage (que nous appellerons site n° 1) et un site 1,5 km en aval au lieu dit Cardoza sur les terres d'un particulier (site n° 2).

Pour le site n° 1, la faisabilité du projet dépend d'investigations géotechniques étendues à la stabilité de l'ensemble de l'éperon RG qui ont cours aux mois d'octobre et de novembre 2013. Sur ce site, les capacités actuelles du réseau électrique sont insuffisantes, et une nouvelle ligne électrique devrait être tirée.

Le site n° 2 en aval ne souffre pas de ces deux difficultés majeures.

En revanche, le coût du projet à cet endroit est grevé par 1,5 km de conduite de diamètre 1 000 mm pour raccorder la nourrice d'aspiration de la station à la sortie des conduites d'aspiration actuelles.

Ce site revêt de plus bon nombre d'atouts :

- La disponibilité du réseau électrique (réseau enterré de forte capacité avec secours disponible),
- Pas d'atteinte à la stabilité de l'éperon RG de barrage,
- Une très grande facilité d'accès,
- Un très bon fonctionnement hydraulique (côte, situation sur le réseau d'eau brute)
- De réelles perspectives pour des aménagements futurs (refoulement à un carrefour hydraulique, proximité d'une réserve envisageable sur les terrains de l'OEHC à Vadina).

Au final, une première estimation du coût des travaux donne 6 M€ sur chaque site avec une part aléatoire (maximisée du fait de l'incertitude des prescriptions des géotechniciens à venir) de 1,25 M€ sur le site amont ; sur le site aval, les coûts sont

maîtrisés mais en revanche les autorisations administratives et foncières sont plus longues à obtenir, ce qui augmenterait d'autant le délai de mise à disposition des nouvelles installations.

Un tel projet de sécurisation et de renforcement relève du Programme Hydraulique Structurant.

Je vous propose donc que la CTC en assure la maîtrise d'ouvrage, et que vous m'autorisiez à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires, notamment à déposer les dossiers de demande de financement en vue de leur prochaine inscription à un COREPA avec le plan de financement suivant :

Etat-PEI 63 %	3,78 M€
CTC 37 %	2,22 M€

Montant total	6 M€

L'autorisation de programme correspondante a été inscrite au titre du BP 2013 - Programme 2512I, sous le numéro 2013-D-0001

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 13/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
DECIDANT DE LA RENOVATION DU DISPOSITIF HYDRAULIQUE D'ALZITONE
EN PLAINE ORIENTALE SUD ET DU RENOUELEMENT DE LA STATION
DE POMPAGE**

SEANCE DU

L'An deux mille treize et le, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II - Livre IV - IV^{ème} Partie,
- VU** la délibération n° 05/69 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2005 adoptant les orientations pour une politique régionale de l'eau en Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

DECIDE de réaliser le projet de renouvellement de la station de pompage d'Alzitone conformément au projet technique présenté par l'OEHC. Le projet consiste en la construction d'une nouvelle station de pompage d'une puissance d'environ 3MW, pour un montant de 6 M€ HT, l'autorisation de programme correspondante ayant été ouverte au Budget Primitif 2013, sous le numéro 2013-D-0001.

ARTICLE 2 :

SOLLICITE de M. le Préfet de Corse l'inscription de ce dossier au titre du PEI, la part contributive de la CTC s'établissant à 37 % du montant HT des travaux.

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à effectuer toutes les démarches nécessaires au financement de cette opération, et au lancement des procédures administratives et des marchés pour sa réalisation.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI.